

**PROVINCE DE LUXEMBOURG**  
**Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY**

-----

**ARRETE DE POLICE**

La Bourgmestre,  
 Considérant,

- Que le RAC Neuvillers et le CDJ de Neuvillers sollicitent l'autorisation d'organiser une soirée «Open Air » le 06 septembre 2019 au parking du terrain de football à NEUVILLERS ;
- Qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers de la voie publique, des participants et de la circulation routière en général ;

Vu la loi relative à la Police de la Circulation routière du 16 mars 1968  
 Vu l'arrêté Royal du 01 décembre 1975 portant règlement sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;  
 Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;  
 Vu l'A.M. du 07 Mai 1999 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique;  
 Vu la nouvelle loi communale;

**ARRETE QUE : A partir du 5/09/2019 à 17:00:00 jusqu'au 9/09/2019 à 17:00:00**

Article 1 : La circulation des véhicules est interdite, excepté pour les services d'intervention, à Neuvillers rue La Remihage comme représenté sur le plan en annexe. Des déviations locales seront mises en place dans les deux sens de circulation.

Article 2 : Le stationnement des véhicules est interdit sur un côté de la chaussée, rue de la Remihage, comme représenté sur le plan en annexe.

Article 3 : La circulation des véhicules est mise en sens unique dans la première partie de la rue La Remihage, comme représenté sur le plan en annexe. Des déviations locales seront mises en place.

Article 4 : La signalisation (C3, E3, F19, C1, A51 « Fête locale ») sera mise en place et enlevée par les organisateurs.

Article 5 : Le texte du présent arrêté de police pourra être consulté par le public aux valves de l'Hôtel de ville ou au secrétariat communal durant les heures d'ouverture des bureaux. Il sera également apposé sur la signalisation mise en place.

Des expéditions de la présente sont adressées à :

- Zone de Police Centre Ardenne à Bastogne – DOC – Cellule Ops
- Zone de Secours Luxembourg - Poste de NEUFCHATEAU.
- TEC Libramont
- le Comité des fêtes de Neuvillers - Rue de Grandvoir, 106, 6800 NEUVILLERS

Fait à LIBRAMONT-CHEVIGNY, le 28/06/2019

La Bourgmestre

L. CRUCIFIX

En jaune : stationnement interdit côté droit de la chaussée en allant vers le football  
En orange : zone du bal  
En rouge : route à barrer  
En brun : sens unique de circulation

